

**Epreuve de raisonnement**  
(20 mn)

Epreuve tirée du test « R85 » (*mots, chiffres, séries à compléter, éléments à associer, à ordonner, à recréer*), évaluant :

- l'aptitude au raisonnement sur une série d'éléments verbaux, numériques et mixtes
- le degré de flexibilité du raisonnement (capacité de passage d'un raisonnement à un autre)

Une grille d'échantillonnage établie sur le plan national apporte un degré d'objectivité supplémentaire lors de l'admission, du fait de l'ancienneté et de la valeur de référence que constitue ce test.

**Epreuve conduite de projet**  
(120 mn)

Epreuve mettant en évidence :

- la capacité à organiser, planifier, gérer en autonomie son activité
- l'ambition personnelle
- le potentiel à animer une équipe, à jouer un rôle moteur au sein d'un collectif

**Epreuve de résolution de problèmes**  
(30 mn)

Epreuve mettant en évidence les facultés de déduction, d'analyse, de réactivité face à une problématique et la maîtrise des calculs, des systèmes d'unité et des ordres de grandeurs

**Le rapport de personnalité « PerformanSe »**  
(20 mn)

Bilan comportemental, après passation d'un questionnaire de personnalité proposé par le logiciel « PERFORMANSE », permettant de mieux cerner les valeurs et motivations professionnelles par familles d'activité (encadrer - gérer - échanger...), ainsi que l'environnement de travail le plus favorable à l'expression de son potentiel.

**L'entretien individuel de motivation**  
(30 mn)

Véritable opportunité d'argumenter en face à face :

- les atouts du projet de formation et d'entreprise
- la cohérence entre parcours, personnalité et projet
- le niveau réel d'engagement du candidat

**Délibération du comité**

A l'issue de la ½ journée d'admission, le comité présent remet son avis pour chaque candidature. La décision finale prend en compte l'intégralité des résultats obtenus à chaque épreuve.

**Communication des résultats**

Les avis d'admission ou de refus sont communiqués dans les jours suivant la date d'admission par courrier, sans précision des résultats obtenus à chaque épreuve.

Un calendrier d'accompagnement à la recherche d'entreprise est proposé en cas d'admission.

## Les équivalences

### L'entrée en deuxième année

L'intégration directe en 2<sup>ème</sup> année des cycles ECM/Cnam peut être examinée pour les candidats, titulaires d'une licence similaire au contenu du parcours envisagé.

Les demandes sont étudiées au cas par cas, **la décision finale étant délivrée par le Cnam.**

### La VES (validation des études supérieures)

Les candidats titulaires de diplômes proches de la filière de formation ECM de leur choix peuvent faire une demande de validation des études supérieures. Au cas par cas, et après étude par le Cnam du contenu précis du cursus de formation initiale, une ou plusieurs Unités d'Enseignement pourront être accordées.

## ➤ L'admission – formation continue

### Intégrer tout ou partie d'un cursus de l'école

Les salariés en cours d'emploi peuvent intégrer un cursus de formation par le biais d'un CIF (congé individuel de formation), d'un DIF (droit individuel de formation), d'une période de professionnalisation et plus généralement du plan de formation. A partir du dossier de candidature « salarié », et d'un entretien, le responsable de la filière valide la cohérence entre le projet professionnel et le contenu du cursus, puis accompagne le salarié dans le montage du dossier.

### La VAE (validation des acquis de l'expérience)

Les salariés, pouvant justifier de 3 ans d'expérience minimum dans un domaine d'activité proche du diplôme/titre visé, peuvent faire une demande de VAE auprès du Cnam Franche-Comté. Le dossier de demande de VAE nécessitant un travail précis et conséquent, il est fortement conseillé de préparer son projet un an avant la date prévue d'entrée en formation.